

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes  
Genève (Suisse), 22 et 24-27 juillet 2017

Questions régionales

Rapports régionaux

EUROPE

1. Le présent document a été soumis par le représentant régional de l'Europe\*.

**Information générale**

2. Représentants: M. Paulo Carmo et M. Maurizio Sajevo. Membres suppléants: M. David Kikodze et Mme Ursula Moser.

Nombre de Parties dans la région : 49

3. Noms des autres institutions et ONG avec qui contact a été pris pour des travaux pour la CITES pendant cette période: UICN, PNUE-WCMC, TRAFFIC.

**Difficultés d'application rencontrées dans la région**

4. Les réponses reçues des Parties européennes révèlent que le principal problème semble avoir trait à l'identification du bois et aux annotations qui s'y rapportent.
5. Le commerce d'instruments de musique contenant du bois inscrit aux annexes CITES (à savoir *Dalbergia* spp) est également un problème que rencontrent pratiquement toutes les Parties qui contribuent à ce rapport.
6. Plusieurs Parties ont indiqué qu'il existe toujours des prélèvements dans la nature et un commerce illégaux de la flore européenne, en particulier les orchidées terrestres.
7. Il existe toujours un commerce illégal de cactus et d'orchidées. L'absence d'experts indépendants pour ces taxons pose problème dans certaines Parties.
8. La Suisse signale des problèmes concernant des cosmétiques et des produits finis contenant des extraits d'*Orchidaceae* spp.
9. Certaines Parties rencontrent des problèmes financiers lors de l'application de la CITES.

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

10. La Belgique indique que les quotas d'exportation du bois devraient toujours être indiqués en RWE (volume équivalent bois rond). Les facteurs de conversion fondés sur des données scientifiques devraient être disponibles. Sinon, on pourrait envisager des quotas séparés pour les grumes, bois sciés et placages.
11. Le commerce sur Internet de plantes inscrites aux annexes CITES requiert davantage d'attention tant au niveau régional qu'international.
12. La majorité des Parties souligne la nécessité de faire mieux connaître la CITES auprès du grand public et espère que des campagnes d'information seront organisées dans un avenir proche.

### **Soutien apporté à l'application de la CITES dans la région**

13. Azerbaïdjan: L'Institut de botanique organise les événements planifiés en matière de protection et de restauration des travaux consécutifs dans le Livre rouge de la République d'Azerbaïdjan.
14. L'Autriche a préparé deux rapports: "Identification de plantes sauvages et propagées artificiellement" et une évaluation des risques lorsque des plantes vivantes illégalement importées risquent le plus d'apparaître aux points d'entrée autrichiens. Le premier rapport a été diffusé au sein de l'UE. Après la CoP17, l'Autriche a organisé un événement à Vienne pour informer l'industrie des instruments de musique et les musiciens sur les changements et améliorer le dialogue. Un deuxième événement s'est déroulé à la fin avril.
15. Belgique: Présentations sur les instruments de musique (NL); l'importation de bois (NL); les douaniers africains (FR) - (NL: en néerlandais, FR: en français); dépliants sur les orchidées, les cactus et les souvenirs; atelier pour les fonctionnaires de première classe des douanes travaillant dans les aéroports.
16. La Géorgie a passé en revue les plantes dans le commerce en coopération avec le spécialiste de la nomenclature auprès de la CITES et avec le soutien de l'agence allemande de coopération internationale (GIZ). La formation d'environ 120 fonctionnaires des douanes chargés de la lutte contre la fraude et représentants du Département de la supervision de l'environnement (responsable du contrôle du commerce intérieur) a pris place avec le soutien de Flora and Fauna International (FFI) et de l'agence allemande de coopération internationale (GIZ).
17. Union européenne: le PNUE-WCMC a été engagé pour préparer des rapports sur les données biologiques et commerciales concernant un grand nombre d'espèces commercialisées au titre de la CITES ainsi que sur un certain nombre de questions scientifiques supplémentaires ayant trait à l'application de la CITES. Au terme de ce contrat, une nouvelle session de formation destinée aux autorités scientifiques et aux organes de gestion des Etats membres de l'UE sur la base de données et les avis de commerce non préjudiciable pour le bois a été organisée (8 novembre 2016). TRAFFIC a été chargé de suivre la mise en œuvre et le respect des réglementations de l'UE relatives au commerce d'espèces sauvages, et de fournir des études et des évaluations sur des sujets particuliers.

Le projets ci-dessous sont financés actuellement par l'UE:

- Renforcer les capacités des pays en développement à gérer de façon durable et améliorer l'application des règlements CITES relatifs au commerce d'espèces sauvages, en particulier des espèces aquatiques exploitées au plan commercial (août 2013 - mars 2017, 1,3 million EUR accordé au Secrétariat de la CITES) ([http://www.cites.org/eng/news/pr/2013/20130914\\_shark\\_ray.php](http://www.cites.org/eng/news/pr/2013/20130914_shark_ray.php)).
- Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (2013-2015, 1,7 million EUR accordé à l'ICCWC par l'intermédiaire d'Interpol) ([http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-12-1428\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-1428_en.htm)).
- Soutien au Secrétariat pour l'application des décisions de la CoP16 (août 2013 – mars 2017, 0,7 million EUR).
- Species+ et suivi de l'état de plusieurs espèces inscrites aux annexes de la CITES (0,65 million EUR accordé au PNUE-WCMC).
- La Commission a approuvé en 2015 un projet de financement d'un programme mis en œuvre conjointement par la CITES et l'ONUDC afin de renforcer la lutte contre la fraude et de faire reculer la demande de produits illégaux d'espèces sauvages en Asie du Sud-Est (grâce à une aide de 5 millions EUR).

- La Commission a approuvé en 2016 un projet de soutien à la gestion durable des espèces d'arbres (7 millions EUR) et à la conservation de l'éléphant d'Afrique (1 million EUR) par l'intermédiaire de la CITES et du Fonds pour l'éléphant d'Afrique – La Commission et le Secrétariat de la CITES sont encore en train de négocier le contrat pour commencer à mettre en œuvre ce projet en 2017.
  - Soutien au Secrétariat pour la mise en œuvre des décisions de la CoP17 et la poursuite du renforcement des capacités des pays en développement – La Commission a approuvé en mars 2017 une aide de 2,25 millions EUR pour laquelle le Secrétariat de la CITES doit encore élaborer un document de projet détaillé sur 3 ans (date de lancement prévue autour de juin 2017).
18. Portugal: Les autorités CITES du Portugal organisent régulièrement des activités de renforcement des capacités à l'usage des différents organismes de lutte contre la fraude contribuant à la CITES.
  19. Serbie: l'Institut serbe de conservation de la nature a publié "Plants of international importance in the flora of Serbia" (voir la section publications) qui vise à présenter les connaissances actuelles sur les espèces de plantes en Serbie, qui ont une importance au-delà des frontières du pays, et à mettre en lumière les documents de base qui régissent la protection des espèces de plantes aux niveaux mondial et européen (en particulier dans l'UE). Le thème de la publication est "plantes serbes d'importance internationale" qui figurent dans l'une des quatre réglementations internationales suivantes: la Directive habitats (Directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages); la Convention de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe); la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction – CITES; la réglementation de l'UE relative au commerce d'espèces sauvages (Règlement (CE) n° 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce).
  20. Espagne: 12<sup>e</sup> édition du Mastère de l'UNIA en gestion et conservation des espèces commercialisées: le cadre international
  21. Suisse: présentations sur la CITES pour Hortus Botanicus Helveticus, Université de Berne, douanes fédérales suisses, responsables de la lutte contre la fraude. Rapport résumé sur les études de cas portant sur certaines orchidées dans le commerce au nom du groupe de travail sur les annotations aux orchidées inscrites à l'Annexe II. Etudes de cas sur certaines espèces d'orchidées, guide d'identification des espèces d'arbres de Madagascar. Financement et traduction d'anglais en français de "CITES and Timber – a guide to CITES-listed tree species" (La CITES et le bois – guide d'espèces d'arbres inscrites aux annexes CITES) (version papier et en ligne). Mise à jour de la version en ligne de "La CITES et le bois –guide d'espèces d'arbres inscrites aux annexes CITES". Identification anatomique des bois précieux de Madagascar inscrits à l'Annexe II de la CITES.
  22. Le document *Avis de commerce non préjudiciable de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) - Guide pour les plantes pérennes*, préparé par l'autorité scientifique allemande (connu sous le nom de processus en neuf étapes pour les plantes pérennes) a été traduit ou est en cours de traduction dans plusieurs langues européennes (par ex. ES, PT, IT, GE).

### Publications récentes

Djordjević, V., Tsiftsis, S., Lakušić, D., Stevanović, V. (2016): Niche analysis of orchids of serpentine and non-serpentine areas: Implications for conservation. – *Plant Biosystems* 150(4): 710-719.

Djordjević, V., Tsiftsis, S., Lakušić, D., Jovanović, S., Stevanović, V. (2016): Factors affecting the distribution and abundance of orchids in grasslands and herbaceous wetlands. – *Systematics and Biodiversity* 14(4): 355-370.

Djordjević, V., Tomović, G., Lakušić, D. (2010): *Epipactis purpurata* Sm. (Orchidaceae) – a new species in the flora of Serbia. – *Archives of Biological Science, Belgrade* 62(4): 1175–1180.

Djordjević, V., Jovanović, S., Stevanović, V. (2014): *Dactylorhiza fuchsii* (Orchidaceae), a new species in the flora of Serbia. – *Archives of Biological Science, Belgrade* 66(3): 1227–1232.

Djordjević, V., Jakovljević, K., Stevanović, V. (2016): Three Taxa of *Epipactis* (Orchidaceae–Epidendroideae) New for the Flora of Serbia. – *Phyton-annales Rei Botanicae* 56(1): 77–89.

Djordjević, V. (2016): *Epipactis muelleri* (Orchidaceae-Neottieae), a Species New to the Flora of Serbia. – *Phyton-annales Rei Botanicae* 56(2): 303–312.

Jersáková, J., Traxmandlová, I., Ipser, Z., Matthias, K., Pellegrino, G., Schatz, B., Djordjević, V., Kindlmann, P., Renner, S.S. (2015): Biological flora of Central Europe: *Dactylorhiza sambucina* (L.) Soó. – *Perspectives in Plant Ecology, Evolution and Systematics* 17(4): 318–329.

Publications on *Pericopsis elata* (Afrommosia) by Nils Bourland (Belgium).

RBG Kew (2016). The State of the World's Plants Report – 2016.

Badalamenti O., Carra A., Oddo E., Carimi F., Sajeva M. (2016) Is in vitro micrografting a possible valid alternative to traditional micropropagation in Cactaceae? *Pelecypora aselliformis* as a case study. - *SpringePlus* 5: 201-204 8 (doi: 10.1186/s40064-016-1901-6)

McGough HN, Kikodze D, Wilford R, Garrett L, Deisadze G, Jaworska N, Smith MJ. (2014). Assessing non-detrimental trade for a CITES Appendix II-listed plant species: The status of wild and cultivated *Galanthus woronowii* in Georgia *Oryx*. 48: 345-353.

Vaglica V., Sajeva M, H.N. McGouh, Hutchinson D., Russo C., Gordon A.D., Ramarosandratana A.V., Stuppy W, Smith M.J. (2017): Monitoring internet trade to inform species conservation actions. - *Endangered Species Research* 32:223-235 (doi: 10.3354/esr00803).

### Sites web

– UE:

Des informations sur les travaux accomplis par le groupe d'examen scientifique sont disponibles en se connectant sur:

[http://ec.europa.eu/environment/cites/srg\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/cites/srg_en.htm)

– Rapports préparés par le PNUE-WCMC comme base des travaux du Groupe d'examen scientifique:

[http://ec.europa.eu/environment/cites/reports\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/cites/reports_en.htm)

– Portugal:

Site web de la CITES: <http://www.icnf.pt/portal/cites>

– Espagne:

Site web de la CITES: <http://www.cites.es/es-ES/Paginas/default.aspx>

– Suisse:

Site web de la CITES: <https://www.blv.admin.ch/blv/en/home/import-und-export/import/importe-aus-der-eu.html>

– Royaume-Uni:

<https://stateoftheworldsplants.com/>

<http://www.kew.org/kew-gardens/whats-on/state-of-the-worlds-plants-symposium-2017>